

Peroumal Bonichetty

Cote de référence FR ANOM COL H 3907/a
Code de communication zone générique = FM, zone cote = H3907/n° matricule de 1° catégorie/a
Condamné en 1890
Envoyé en Obock et Guyane française
N° matricule 211 / 24980 / 8342 / 4893 / 10160

Ce dossier contient notamment

Correspondance particulière

Informations

Transporté à Obock (1e catégorie n°211) puis transféré en Guyane (1e catégorie n°24980, libéré 4e catégorie 1e section n°8342 puis 4e catégorie 2e section n°4893). Condamné à la relégation en 1907 (relégué n° 10160). Décédé le 22 avril 1930. Voir lettre

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).